



FORMATION D'ÉTAT-MAJOR ANTIPOLLUTION - MER

OBJECTIFS

Cette formation est destinée à informer sur les risques de pollution accidentelle liés à l'activité maritime ainsi qu'à former à la recherche de données sur la pollution, à la gestion de la crise et au traitement de la pollution en mer.

Elle apporte aux participants une connaissance pratique et concrète sur les dangers pour l'homme et l'environnement des hydrocarbures et produits chimiques déversés dans le milieu marin, l'organisation française de la lutte en mer contre les pollutions accidentelles, les aspects stratégiques, réglementaires et techniques de l'intervention contre une pollution accidentelle.

A l'issue, les personnels ainsi formés seront capables d'intégrer un PC de gestion de crise et de s'impliquer dans l'élaboration de plans d'urgence de lutte en mer.

THÈMES

- Le comportement des produits déversés en mer.
- Le repérage des nappes.
- Les outils d'aide à la décision.
- La gestion et la conduite de la crise.
- Les aspects juridiques et réglementaires nationaux (plans de secours, AEM) et internationaux (conventions maritimes internationales : MARPOL 73/78, OPRC 90, CLC, FUND etc...).
- Les stratégies de lutte en mer (dispersion, confinement, récupération, intervention sur substances dangereuses).
- La communication vers les médias.
- Des cas concrets.

Ces thèmes sont illustrés par un exercice papier et des travaux dirigés.

PUBLIC

Cette formation s'adresse tout particulièrement aux officiers et responsables des différents services et structures de la Marine nationale susceptibles de jouer un rôle en cas de pollution marine accidentelle (Préfecture maritime, pompiers, CEPPOL, directions de ports, navires antipollution...).

Ce stage s'adresse également aux agents du MEEDDM impliqués dans l'organisation ORSEC Maritime, ainsi qu'aux différents acteurs du transport maritime susceptibles d'être impliqués dans la gestion d'un accident maritime.

SESSIONS

Participants : le nombre de participants doit être compris entre 15 et 20.

Intervenants : Cedre, juriste, préfecture maritime, Ceppol, consultant (journaliste).

Niveau OMI : 3.

Programme défini avec le CEPPOL.

Durée : 4 jours, du lundi 8 h 30 au jeudi 16 h.

Lieu : Cedre, Brest.

Dates 2011 : Session 1 : 14 - 17 mars.

Session 2 : 10-13 octobre.

Se préparer : prendre connaissance des textes composant le dispositif réglementaire ORSEC. Tenue civile.

Inscriptions : auprès du Cedre.

Tarif : (hors Marine nationale* et MEEDDM/DAM**) : 1810 € HT comprenant les coûts d'hôtel, de transport hôtel-Cedre, les déjeuners et les documents de cours.

*Marine nationale : s'adresser au Ceppol

**MEEDDM/DAM : s'adresser au E-CFDAM de Nantes

Attention : nos prix sont affichés en hors taxes

Par arrêté du 1^{er} juin 2011, sous la signature du Secrétaire Général de la Mer pour le Premier Ministre, le Cedre a été habilité à délivrer les stages de formation à la lutte contre la pollution visés par la convention internationale du 30 novembre 1990 de l'Organisation Maritime Internationale, sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures.

Par Arrêté du 3 juillet 2007, sous la signature du Directeur de l'eau pour le Ministre d'État, le Cedre est agréé au titre de l'article L.211-5-1 du code de l'environnement pour l'organisation de stages de formation dans le domaine de la gestion et de la lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures ou produits chimiques en mer, dans les ports maritimes ou sur le littoral.